



CQPM • Régleur de Machine de Frappe à Froid



Produire - Réaliser

Conduite, réglage d'équipements industriels

MISSION(S) VISÉE(S) PAR LA QUALIFICATION

Le (la) régleur (euse) de machine de frappe à froid réalise les réglages des machines de frappe à froid (presses) pour obtenir des pièces en pré-série par une ou plusieurs déformations.

ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- La réalisation des réglages nécessaires pour conduire une production stabilisée, en particulier à l'issue d'une présérie ou d'une première pièce
- La conduite d'une ou plusieurs machines, avec réalisation des changements de série et réglages, et conduite de la production stabilisée
- L'entretien de son poste de travail et la maintenance 1er niveau de son outil de production (machine + outil)
- Analyse des défauts des pièces (aspect, tolérance dimensionnelle ou géométrique) et choix des solutions techniques (réglage, adaptation d'outils), pour supprimer le défaut
- Participation au développement des nouvelles gammes de formage (réglage de l'outillage, propositions de solutions techniques liées à son activité)



COMPÉTENCES

- Préparer le processus de contrôle
- Régler une machine de frappe à froid
- Fiabiliser les réglages
- Entretenir les moyens de production
- Participer à un groupe de travail associant la production et les fonctions supports
- Collecter et capitaliser des informations relatives à l'activité
- Analyser les informations et participer à une action de progrès

> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

> Identification

N° Cert. : 1996 0138

État : Active

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires
- Demandeurs d'emploi

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- Contrat de professionnalisation
- Plan de développement des compétences
- POE (Individuelle/collective)